

EVALUATION DE LA GESTION DES EXTERNALITES SANITAIRES CAUSEES PAR LA CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE SOUBRE (COTE D'IVOIRE)

Donakpo SILUE

*Sociologie ; Université Peleforo Gon Coulibaly, Korbogo, Côte d'Ivoire
sdonakpo@yahoo.fr*

Résumé :

Cette étude mixte a eu pour objet d'évaluer la gestion des externalités causées par la construction du barrage de Soubré, en vue d'un plaidoyer auprès des autorités. L'enquête a consisté à l'administration de trois (3) outils de collecte que sont le focus groupe, l'entretien individuel et le questionnaire. Elle s'est déroulée du 05 septembre au 20 décembre 2018 précisément à Soubré ville et les villages de réinstallation. Les investigations ont mobilisé 336 personnes sélectionnées selon les techniques d'échantillonnage aléatoire stratifié, de choix raisonné et de boule de neige. Les principaux résultats révèlent un déficit d'informations dans le processus du plan d'action de réinstallation, un départ précipité occasionnant difficiles accès aux soins et services de santé, aux rituels envers les ancêtres ou difficile accès aux lieux de culte. Pour les opérations d'indemnisation et le système de reconversion, il est noté un manque de transparence chez l'opérateur et une nostalgie des terres cultivées chez les PAPs si bien que toute autre activité économique est perçue insignifiante créant une oisiveté ennuyante source de sédentarité déflaté de maladies chroniques et autres à support hydriques. Aussi, l'activité agricole est passée de 69,3% à 40,0% expliquant une perte des terres cultivables sans que les exploitants aient de titres fonciers pour leurs parcelles de terre exploitée ou acquise et logements reçus sur les sites de réinstallation. En plus, la disparition des transactions foncières entre autochtones et immigrants de la zone, a généré des risques de xénophobie affectant la gouvernance sociale sur les nouveaux sites.

Mots clés : *Evaluation, externalités sanitaires, construction, barrage de Soubré*

Abstract:

The aim of this mixed study was to assess the management of externalities caused by the construction of the Soubré dam, with a view to lobbying the authorities. The survey involved the use of three (3) data collection tools: focus groups, individual interviews and questionnaires. It took place from 05 September to 20 December 2018 precisely in Soubré ville and the resettlement villages. The investigations mobilised 336 people selected using stratified random sampling, reasoned choice and snowball techniques. The main findings revealed a lack of information about the resettlement action plan process, and the fact that leaving had led to difficulties in accessing health care and services, rituals for ancestors and access to places of worship. As for the compensation operations and the reconversion system, a lack of transparency on the part of the operator and a nostalgia for cultivated land on the part of the PAPs were noted, so much so that any other economic activity is perceived as insignificant, creating a boring idleness that is a source of sedentariness, deflated by chronic illnesses and other water-borne diseases. In addition, agricultural activity has fallen from 69.3% to 40.0%, resulting in a loss of arable land, without the farmers having land

titles for their plots of land, whether farmed or acquired, and housing received on the resettlement sites. In addition, the disappearance of land transactions between natives and immigrants in the area has generated risks of xenophobia affecting social governance on the new sites.

Key words: *Evaluation, health externalities, construction, Soubré dam*

I. Introduction

Dans le monde, pour satisfaire leurs besoins énergétiques en constante croissance, de nombreux pays ont recours à la construction d'importants barrages sur les grands fleuves de leur territoire. Ces grands travaux d'aménagement territoriaux provoquent toujours des mouvements migratoires forcés. C'est le cas de la construction du barrage des Trois Gorges en Chine qui a été l'objet de critiques nationales et internationales, surtout du fait qu'il a entraîné le déplacement massif des populations (Florence, 2004 : 3). En Afrique, le barrage d'Akosombo (1964) sur la Volta au Ghana a entraîné le déplacement massif de 80 000 personnes de différentes ethnies ; le haut-barrage d'Assouan (1969) sur le Nil en Egypte avait provoqué l'éclatement du peuple nubien dont 108 000 habitants ont été déplacés vers d'autres localités du pays ou d'autres pays. L'un des problèmes issus de la gestion des externalités créés par ces déplacements de population est la sous-estimation des risques sanitaires. En effet, il est montré que dans leur fonctionnement et vieillissement, les barrages hydroélectriques émettent des gaz à effet de serre (GES) dégradant environnement et santé humaine (Lassailly-Jacob, 1992 : 221).

En Côte d'Ivoire, l'Etat a initié la réalisation d'un certain nombre d'ouvrages de production hydro-électrique dont le barrage hydroélectrique de Soubré (JVE-CI, 2017 ; Tanoh, 2018 ; Axelle, 2021). La réalisation de ce projet d'aménagement hydroélectrique a occasionné un déplacement involontaire des populations installées précisément sur l'ensemble des zones dédiées à la construction de l'ouvrages ainsi qu'à ses aménagements connexes (cités ouvrières, voies d'accès, chantiers, zones d'emprunts, etc.) où elle a entraîné des pertes importantes de biens (terres, cultures, habitats, commerces, etc.).

Dans le cadre de la gestion des impacts du dit projet, un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des Populations affectées a été élaboré conformément à la réglementation ivoirienne en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, et aux directives des partenaires au développement en matière de déplacement involontaire de populations. La mise en œuvre des activités du PAR a été coordonnée par une cellule

d'exécution composée d'experts de la société des énergies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES) et du BNETD chargés de la mise en œuvre des opérations d'indemnisation et de réinstallation des PAP, sous le contrôle d'un Comité de Suivi (JVE-CI 2017). Ces activités ont généré des externalités affectant la santé le vécu quotidien des PAP. Ces externalités n'ont pas été pris en compte par l'étude d'impacts environnemental. En plus, il a été également prévu par les autorités compétentes, la réalisation d'un deuxième barrage hydroélectrique voisin de moins de 10 km dans la même zone géographique aux conséquences identiques. A cet effet, déplacement involontaire, perte des abris et terre, perte des activités agricoles et économiques, risque de désocialisation, dérèglementation de la vie en communauté, et leurs conséquences sur la santé nécessitent d'être mieux prises en compte. Ainsi, dans une perspective de développement durable, il est nécessaire que les projets futurs fassent l'objet d'une plus large concertation. A cet effet, pour assurer une bonne approche de solidarité en direction des personnes vulnérables et des populations victime du 1^{er} barrage, il était nécessaire, au regard du changement social induit par de tels ouvrages, d'approcher les populations pour évaluer le processus de dédommagement mis en place et de recueillir un certain nombre de données fiables. D'où le contexte de mener cette étude commanditée par l'Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire Urbain (ASAPSU) pour des actions de solidarité envers ces populations. D'où la nécessité de réaliser une enquête CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques) sur le sujet. En effet, même si la réalisation de telles super structures de production d'électricité peut être considérée comme un moindre mal comparativement aux autres sources d'énergies, la construction de barrage peut être aussi à l'origine de plusieurs externalités qui peuvent s'avérer aliénants pour les populations riveraines. D'où il convient de s'interroger sur la gestion des externalités sanitaires causées par la construction de ce barrage.

Aussi pour atténuer ces externalités qui sont souvent très dramatiques pour les populations riveraines et l'environnement, une telle préoccupation a-t-elle guidé la gestion des externalités dans la construction du barrage de Soubré ? Quelles sont les indications, les manquements, les dysfonctionnements qui pourront utilement servir de modèle au maître d'ouvrage des futurs barrages dans sa politique de gestion des externalités ? Etant entendu que, presque un an après la double cérémonie qui a consacré l'inauguration du barrage de Soubré et la pause

de la première pierre de celui de Gribo Popoli, la présente étude vise à identifier quelques écarts afin de permettre au futur concessionnaire d'un projet de barrage d'anticiper sur les risques sociaux et éviter les mêmes erreurs, mais également servir de ressorts pour les actions de solidarité à l'endroit des populations déjà affectées par la construction du barrage.

II. Méthodes et matériel

II.1. Champ géographique

Cette étude a été réalisée dans le district sanitaire de Soubré située dans la région sanitaire de la Nawa au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Le choix du district sanitaire a été motivé par le fait qu'en plus d'être l'une des zones de forte production cacaoyère, la récente construction du plus grand barrage de Côte d'Ivoire a amené à des aménagements urbains et la construction d'établissements sanitaires. La collecte des données s'est effectuée sur la période du mercredi 5 septembre au jeudi 20 Décembre 2018 précisément dans la ville de Soubré et dans les trois (3) villages déplacés que sont Kopéragui, Kouamekro et Pkéhiri pour tenir compte de la variabilité sociale des personnes enquêtées en vue d'une représentativité optimum des investigations.

II.2. Champ sociologique

La population qui fait l'objet de cette étude est constituée des autorités administratives et techniques installées à Soubré ville et les populations des trois (3) villages déplacés que sont Kopéragui, Kouamekro et Pkéhiri. Les habitants de ces trois villages représentent une population de 2479 personnes et 348 ménages. Le choix des personnes enquêtées a fait l'objet d'emploi de techniques d'enquête et d'échantillonnage.

II.2. Méthode et outils utilisés

La méthodologie s'est basée essentiellement sur une approche socio-anthropologique à la fois qualitative et quantitative adaptée à ce type de questionnement sur une problématique sensible telle que la gestion des externalités causées par les travaux d'aménagement du barrage.

Par l'approche qualitative, deux principales techniques ont été mobilisées. Il s'agit des entretiens semi directifs et des focus groups. Dans les deux cas, les outils de collecte utilisés ont été les guides d'entretien

structurés en 4 axes. Ces outils ont été utilisés pour les rencontres individuelles des autorités administratives et techniques ainsi que pour les focus avec les victimes. Pour l'échantillonnage, les techniques de choix raisonné et de boule de neige ont été retenues. Elles ont consisté à choisir des personnes selon qu'elles soient autochtones, allogènes, autorités administratives ou maître d'ouvrage ayant des connaissances ou subites le processus de réinstallation et d'indemnisation. Ces investigations ont mobilisé 54 personnes.

Quant à l'approche quantitative, l'échantillon était stratifié de façon à fournir une représentation adéquate des villages cibles et des quatre catégories de personnes affectées pour lesquels on dispose d'une estimation pour tous les indicateurs clés par village ; Selon une documentation fournit par la préfecture de Soubré¹. Ainsi, le premier degré de tirage correspond aux catégories de victimes telles que identifiées par le PGES réalisé par les agents du, Bureau d'étude technique et de développement BNETD, partenaire au projet. Au deuxième degré de tirage, un nombre fixe d'enquêtés a été tiré dans chacune des catégories dénombrées par un tirage systématique à probabilité égale. Cependant, l'étude n'a pas pris en compte le critère sexe et âge. Cela pour contourner une difficulté objective liée à la tradition dans cette partie de la Côte D'ivoire. Le tableau 1 donne la répartition des enquêtés par catégorie.

Tableau 1 : Tableau échantillonnage de la population enquêtée

Localité	Propriétaire terrien	Exploitant agricole	Activité commerciale	Propriétaire de maison	TOTAL
PKEHIRI	13	71	31	33	148
KOUAMEKRO		9	6	11	26
KOPERAGUI	7	36	10	23	76
Total	20	116	47	67	250

Au cours de l'enquête, 32 personnes supplémentaires ont été enquêtées après recommandation de la cellule scientifique. On les a obtenus cette

¹ Il s'agit de 3 documents de Présentation de la procédure de mise en œuvre du PAR dans les chacun des villages cibles

fois selon la méthode aléatoire. Ainsi, par cette approche quantitative, 282 personnes ont été enquêtées. Le traitement des données a consisté en la codification, la création du masque de saisie, la saisie et l'édition des données sur le logiciel EPI INFO 7.

II.4. Méthodes d'analyse des données

Pour l'analyse des données qualitatives, nous avons eu recours à la combinaison de l'analyse thématique avec l'analyse de contenu où les intitulés des guides ont été en même temps les thèmes de l'analyse. En d'autres termes, chaque thème de l'étude a fait l'objet d'une analyse de contenu dont la spécificité est de faire une analyse fouillée. Quant aux données quantitatives, pour insister sur l'ambivalence de ces phénomènes ou l'occasion d'appliquer les notions de contradiction et de critique, nous avons utilisé la méthode dialectique. Par ailleurs, la saisie et la constitution de la base de données se sont effectuées à l'aide du logiciel Epi Info version 3.5.4.

III – Résultats

Les résultats de cette étude ayant pour objet global de faire l'état des lieux de la politique de gestion des externalités créées par la construction du barrage de Soubré sur l'état complet de bien être, physique, mental et social des populations locales, se sont articulés autour de 4 axes. Il s'agit des externalités créées d'abord par l'état du processus du plan d'action de réinstallation, puis par l'opération d'indemnisation et le système de reconversion, ensuite par la sécurisation des terres acquises nouvellement et/ou la question des terres anciennes et enfin par la gouvernance sociale inclusive mise en place sur les nouveaux sites.

III.1. Les externalités générées par l'état du processus du plan d'action de réinstallation

Pour ce qui est de l'état du processus de réinstallation, les populations enquêtées disent avoir été informées au cours d'une réunion à la maison des jeunes à Soubré où étaient présents le préfet, le BNETD (Bureau national d'étude technique et de développement) et CI-Energie (maître d'ouvrage) seulement une semaine au moins avant les travaux. Cependant les 37.74% autres ménages décrivent l'ampleur du déficit d'information objet des nombreuses incompréhensions soulevées à

l'encontre du processus d'indemnisation et de réinstallation. Les populations ont le sentiment d'avoir pas été écouté suffisamment (soit 3 sur 10 personnes) et qu'aucune de leurs doléances n'a été prise en compte. Elles disent aussi selon les propos récurrents des enquêtés des trois villages déplacés : « *c'est tout le contraire de ce qu'on leur a dit qui a été réalisé* ». Selon les allogènes, le processus s'est déroulé en 4 étapes que sont la visite des sites à construire, le choix du site, la construction des habitations et la quatrième étape qui a été le déplacement des populations. Cette dernière étape n'a pas été du goût des populations car elle a été précipitée avec un déplacement transitoire. C'est ce que rapporte un propriétaire terrien de Kopéragui en ces termes : « *cela ne nous convient pas, parce que le déplacement a été précipité, le nouveau site n'était pas achevé quand on nous a contraint à nous réinstaller* » (Interview du 20 novembre à Kopéragui). Le tableau 2 indique le niveau de satisfaction du facteur temps pour se préparer au déplacement. 67.19% des ménages disent ne pas avoir eu le temps suffisant pour se préparer.

Tableau 2 : niveau de satisfaction du temps du déplacement

Avez-vous eu suffisamment de temps pour vous préparer au déplacement?	Frequency	Percent
Yes	84	32,81%
No	172	67,19%
TOTAL	256	100,00%

Les raisons données sont multiples il s'agit : - Quid des rituels envers les ancêtres ou difficile accès aux lieux de cultes ? - Quid de l'achèvement des sites de réinstallation ? la mise en eau du barrage ?

S'agissant des rituels envers les ancêtres, pour les déplacés, « *on devait leur donner le temps nécessaire pour faire des sacrifices à leurs ancêtres avant le déplacement* » Ainsi, 77.34% des populations pensent ne plus avoir la possibilité d'exprimer leur croyance au quotidien. Elles disent que l'opérateur n'a pas tenu sa promesse d'ériger des lieux de culte sur les nouveaux sites. Aussi, certaines exploitations agricoles étaient en production. *Ils avaient souhaité faire les dernières récoltes avant de partir*, ce qui

est une question de dignité humaine en dehors de toute considération pécuniaire. Quid de l'achèvement des sites de réinstallation ? Aucune infrastructure de réinstallation (habitats, école, dispensaire ou hôpital, marché, canaux d'évacuation des eaux pluviales dans les nouvelles cités, aires de jeux, foyer polyvalents, lieux de cultes, etc.) n'était prête lorsque l'ultimatum a été donné de faire partir les populations de leurs villages d'origine. Cet état de fait a entraîné un difficile accès aux services de santé. Le tableau 3 montre qu'environ 8 individus sur 10 éprouvaient des difficultés d'accès à un centre de santé. Les affections les plus fréquentes étaient les cas de paludisme à 75%.

Tableau 3 : accès aux soins et services de santé

Centre de santé	Frequency	Percent
Yes	54	20,15%
No	214	79,85%
TOTAL	268	100,00%

Tous les enquêtés disent que l'opérateur technique, lors des séances d'information, avait promis leur construire plusieurs infrastructures au nombre desquelles des centres de santé sur les nouveaux sites de réinstallation. Ce qui n'a pas encore été le cas actuellement après plus de 3 ans d'occupation des lieux pour certains.

Dans la zone, l'offre publique de soins et services de santé pour les 3 sites de réinstallation se trouve principalement dans la commune de Soubré située à plus de 5 km. Le rapport de l'EIES le mentionne en ces termes « *L'accès aux soins pour les ménages de la zone d'impact direct est assuré principalement par les structures médicales modernes, notamment un hôpital général et un hôpital des Armées à Soubré, un dispensaire rural à Gnamagui...* »

Aussi, la population de ces 3 sites est d'environ 2500 habitants. Selon le ministère de la santé, les critères majeurs d'implantation ou d'ouverture des établissements sanitaires ruraux portent sur la démographie de la localité d'implantation et l'accessibilité géographique. Soit une population d'au moins 2000 habitants dans les zones de forte densité (plus de 60 habitants au km²) et d'au moins 1000 habitants dans les zones de faible densité (moins de 60 habitants au km²). D'où la nécessité

absolue d'ouverture d'un centre de santé pour ces populations. L'EIES va même jusqu'à recommander le « *suivi des conditions sanitaires dans les villages autour de la retenue. Il s'agit d'éviter et de réduire les risques sanitaires (maladies d'origine hydrique) pour les populations, avec un accroissement des dispositifs de prévention* » pour un coût global de 52 000 000 francs CFA. Aussi, en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'opérateur technique a connecté les nouveaux sites de réinstallation au réseau national de distribution et a procédé à des interruptions intempestives, des avis de coupures en cas de non-paiement des factures dans le délai. Toutefois, des témoignages relevaient *une promesse qui leur avait été faite sur la gratuité de ces services pendant 5 années* ; cette promesse n'ayant jamais été tenue, ce mécontentement s'est traduit chez des victimes qui désapprouve cette politique de soumettre ces ménages vulnérables au paiement immédiat des factures sans délai de carence.

Aussi, si le choix du site a été négocié, fort est de reconnaître que sa superficie a été imposée et il pose un problème d'espace d'où une restriction du bien-être des populations affectées. Pour une famille installée, elle ne dispose d'aucun espace pour que les siens (non résidents au moment du déplacement) puissent construire leurs maisons. Les allogènes qui disent être venus à la recherche de terre fertiles et non des maisons confortables, crient leur rôle bol :

« *Nous nous sentons trahis, abandonnés par l'Etat parce que : - c'est une manière de nous chasser, de nous dire de rentrer chez nous, de nous « tuer », - certains parmi nous sont prêts à vendre leurs nouvelles maisons pour aller chercher de nouvelles terres fertiles et cultivable* » (entretiens du 15 au 17 septembre à Kouamékro)

Par contre, les propriétaires terriens, eux ils estiment que la réinstallation n'a pas respecté leur vie de propriétaire terrien comme le soutiennent certains participants « *...parce que les allogènes sont dans des maisons de meilleur standing des maisons de 3 à 4 pièces tandis que les nôtres sont de 2 à 3 pièces* » (interview du 4 et 5 décembre à Pkéhiri).

Au sujet des personnes omises, les enquêtés affirment connaître plusieurs cas. Ils soutiennent que des personnes ont été recensées mais n'ont pas été prises en compte. Une dame de raconte : « *je vis avec ma mère qui a été recensée au même titre que moi. On m'a attribué une maison, mais elle n'en a pas eue, aujourd'hui nous sommes obligées de partager ma modeste maison de deux pièces* » (enquêtée du 5 décembre à Kopéragui). A ce sujet l'équipe d'enquête a relevé un sentiment de frustration et de colère chez les enquêtés affectant ainsi leur état de santé.

III.2. Le suivi interne des opérations d'indemnisation et le système de reconversion dans les activités de subsistance

Ce chapitre jette un regard socioéconomique et financier sur le processus d'indemnisation des victimes et leur niveau de résilience. Ainsi, il s'est agi de voir l'étape de paiement des indemnités et ce qu'ils en n'ont fait comme dépenses, les nouvelles activités économiques.

Au niveau du suivi interne des opérations d'indemnisation, les propriétaires terriens ont désigné par consensus un des leurs comme leur représentant dans le comité de suivi. Celui-ci était chargé d'assurer la communication entre Côte d'Ivoire- Énergie et les autorités administratives d'une part et les siens d'autre part, de recenser leurs doléances et toutes les observations faites. 92.45% des personnes affectées par le projet du barrage ne savaient pas le montant total de leur indemnisation au moment du paiement. Ce système mis en place a eu pour conséquence de maintenir une grande partie des victimes dans l'ignorance de leur indemnisation. Soit un ensemble de personnes baignant dans le flou total. On pourrait comprendre la nécessité d'encadrer le processus de mesures de sécurité face à la criminalité ; mais de là à ne pas communiquer avec les bénéficiaires sur ce qu'ils doivent percevoir en définitive est synonyme d'un *manque de transparence*. Une victime sous le pseudonyme Q50 affirme « *Pour exploiter au maximum les AC, CI-Énergies n'a pas affiché de grilles de paiement parce qu'elle voulait les maintenir dans l'ignorance du montant réel qu'ils devaient percevoir.* »

Cependant, même s'ils ont été indemnisés, la contrepartie ne peut être un bénéfice mais une perte. Ils n'ont plus de terre en héritage, c'est ce qu'un propriétaire terrien de Kopéragui explique : « *Nous n'avons pas eu de bénéfices mais des pertes, nous avons perdu nos plantations, nos terres ; nous ne pouvons plus pratiquer la pêche qui est l'une de nos principales activités de subsistance* »

Selon les autorités (administratives, pétrole et énergie) locales interrogées, l'indemnisation reçu par les propriétaires terriens et exploitants, remplace les terres perdues. Cependant ils reconnaissent que certaines familles n'ont pas encore perçu leur dû faute d'incompréhension des ayants droit et les affaires sont bloquées en justice. Cet état de fait a dû engendrer des situations inconfortables, des cas de maladies et décès sans avoir reçu de dénouement de l'affaire. De ces faits, comment vivent ces familles qui n'ont plus leurs terres ni plantations ni leurs indemnités ? C'est dur pour ces populations qui

continuent d'attendre leurs indemnités sans terre cultivable dans un village de haut standing où elles doivent payer désormais l'eau et l'électricité. Raisons pour lesquelles elles réclament des puits et des pompes hydrauliques en lieu et place d'une adduction d'eau courante. Des maisons de haut standing avec des cuisines internes pendant que les villageois utilisent le bois de chauffe pour la cuisine. En plus une interdiction de modification des lieux pendant dix (10) ans, est-elle une nuisance ou aïssance pendant ce temps ? Des participants livrant leur opinion disent : « *Nous pensons que le barrage est venu pour nous tuer* » ou « *À la vérité ce barrage ne nous a pas fait du bien* ». Un autre a ajouté : « *Il nous a plus causé de problèmes que de bien* ». Les PAPs auraient souhaité que le projet de réinstallation se réalise comme celui du barrage de Buyo (à 62 km au nord de Soubré sur le même fleuve Sassandra) où les populations déplacées ont eu, en plus des maisons, des parcelles cultivables et une assistance en vivres sur une longue période.

Quant au système de reconversion dans les activités de subsistances, autorités administratives, propriétaires terriens et exploitants (allogènes), tous reconnaissent hormis l'indemnisation des terres et cultures, aucune mesure n'a été envisagée par les autorités pour la reconversion des PAPs dans les activités de subsistance. Quantitativement, le tableau 4 indique 91.35% des victimes reconvertis qui se sont « débrouillés » sans assistance.

Tableau 4 : Assistance technique pour la reconversion

Avez-vous reçu une assistance technique dans cette activité ?	Frequency	Percent
Yes	23	8,65%
No	243	91,35%
TOTAL	266	100,00%

Pourtant le PAR avait planifié, autant pour le développement de la pêche que pour l'amélioration de la productivité agricole et l'appui au développement économique villageois, des actions au profit des victimes. Ces plans sociaux devaient avoir au total une durée de 3 ans avant et après la mise en eau du barrage. Cette forme de compensation avait été identifiée à travers l'étude d'impact environnemental et social qui stipulait

« une indemnité spécifique est proposée pour la réinstallation des exploitants agricoles dans leur activité, sous forme d'une indemnité forfaitaire pour la recherche, la location et la préparation d'une nouvelle parcelle, ». Mais rien n'y fit jusqu'à ce jour. De surcroît, aucun encadrement des victimes pour une gestion efficiente de leurs indemnités. Cette absence de mesure explique cette externalité négative qualifiée de folie des « *nouveaux riches* » suite aux indemnisations à aller dormir au Golf Hôtel (Abidjan) où le président de la République a séjourné pendant la crise, ou à effectuer des voyages au Brésil pour suivre des matchs pendant la coupe du monde.

En outre, la nostalgie des terres cultivées crée chez les PAPs une oisiveté ennuyante si bien que toute autre activité telle que l'existence du petit commerce : les restaurants, les boutiques, les cabines téléphoniques sont insignifiantes et sont source de sédentarité déflaté des maladies chroniques. La viabilité économique de ces activités pour les PAPs est incertaine. Aussi, comparativement aux anciennes terres, les parcelles de terre louer par certains PAPs pour les cultures de subsistances, semblent être aussi sans grand intérêt et problématiques pour leur sécurisation.

III.3. La sécurisation des terres acquises nouvellement et/ou la question des terres anciennes

L'étude impact environnemental et social, EIES, a dénombré un total de 2031,87 hectares de terres agricoles qui sont impactées par le projet. Ces superficies concernent 886 parcelles exploitées. Pour les 3 sites d'enquêtes, cette superficie concerne 818,68 hectares. Ces parcelles étaient exploitées, avant le déplacement, par 69.03% de personnes ayant pour principale activité l'agriculture. Après le déplacement, seulement 40.30% de personnes continuent d'exercer une activité agricole. Soit une perte de l'activité agricole dans la zone. En effet, 70.52% des populations disent avoir cédé la totalité de leur exploitation agricole. On atteint le chiffre de 82.35% dans le village de Kouamékro qui est essentiellement composé d'allochtone de l'ethnie Baoulé. Ainsi, à la question qu'en est-il de vos terres cédées ou non suite au projet de construction du barrage, les propriétaires terriens répondent :

« Nos terres ne sont pas toutes occupées par l'eau. Il reste des parties rendues infertiles du fait de la proximité du lac. Nous ne pouvons plus les cultiver et, pourtant, elles n'ont pas été prises en compte par le projet ».

Quant aux exploitants, ils répondent : « *Il existe une partie des terres qui n'a pas été touchée par le lac. On nous interdit d'exploiter cette partie non touchée parce que c'est réservé à la biodiversité* ».

De ces verbatim, il ressort un problème de sécurisation des terres. Ces terres dont il est question, n'ont pas été sécurisées par des titres de propriété (aucun papier administratif : arrêté d'attribution, titre de jouissance, de propriété) si bien que propriétaires et exploitants terriens ne peuvent ester aucune action. Cependant à la question avez-vous entendu parler de la politique de sécurisation des terres, tous (propriétaires et exploitants terriens) répondent : « *Nous entendons parler à travers la radio et la télé mais nous n'avons pas retenu grand-chose* ». A quand cette sensibilisation ?

Par ailleurs, n'ayant plus de terre, les PAPs n'ont pas de problème foncier mais une question d'espace comme le signifie les participants de Kouamékro :

« *Il n'existe pas de litiges fonciers. Cependant, nous connaissons des difficultés liées à la gestion des ordures ménagères (manque de dépotoirs), à l'approvisionnement en bois de chauffe. Cela entraîne de petits conflits qui sont réglés à l'amiable* ». Il serait souhaitable que des actions soient faites dans ce sens pour prévenir tout clash. Il faut relever par ailleurs que certains exploitants agricoles font face à des situations surréalistes. Il s'agit de parcelles identifiées comme faisant partie de la zone d'impact direct du projet et qui quelques années plus tard, sont rétrocédées à leurs propriétaires sans indemnisation. Ces exploitations agricoles, devenues des jachères, demandent de nouveaux investissements en termes d'intrants. Une victime de pseudonyme Q48, témoigne ainsi : « *Ma plantation de 20 ha a été bornée par CI-Énergies et est restée inexploitée durant 5 ans. Elle vient de m'être rétrocédée parce qu'elle n'a pas été prise par l'eau. Mais elle est envahie par les herbes. Je dois reprendre l'entretien à zéro.* »

Il y a aussi les cas des parcelles dont l'accès est devenu difficile du fait des zones inondées ; un long détour est devenu obligatoire pour s'y rendre malheureusement l'opérateur technique n'a pas donné de nouvelle terre en compensation.

III.4. La gouvernance sociale inclusive mise en place sur les nouveaux sites ; la compréhension de la dynamique de l'organisation de la vie des populations déplacées

L'un des écarts dans la gestion des externalités causées par le projet du barrage, est la réalisation des infrastructures religieuses. Les populations rurales sont beaucoup attachées à la pratique de leurs religions ; chrétienne et musulmanes en majorité. La réalité est la fragilité des lieux de cultes fréquentés surtout dans nos villages. Mais cela n'empêche pas aux fidèles de garder leur foi en leur divinité.

Le tableau 5 montre le plus fort taux d'insatisfaction qui est de 77.34% des populations qui pensent ne plus avoir la possibilité d'exprimer leur croyance au quotidien. Elles disent que l'opérateur n'a pas tenu sa promesse d'ériger des lieux de culte sur les nouveaux sites. En lieu et place, il y a eu plutôt de nouvelles négociations afin d'aider les fidèles à reconstruire eux-mêmes leurs édifices religieux. Une attitude qui n'est pas du gout des populations qui estiment que l'opérateur dispose de suffisamment de moyens pour le faire.

Ainsi, dans le village de Pkéhiri, les fidèles musulmans déplacés, les vieillards, parcourent plus d'1 km pour se rendre à leur mosquée non détruite par le projet. Quand est-il des prières des premières heures de la matinée (4H à 5H du matin) ? Avec la criminalité grandissante dans la zone.

Lieu de culte	Frequency	Percent
Bien	29	11,33%
Mauvaise	198	77,34%
Moyenne	29	11,33%
TOTAL	256	100,00%

Aussi, l'enquête sur l'évaluation des externalités causées par le barrage de Soubré s'est intéressée aux modes d'organisation sociales éprouvées par le processus de déplacement ; une sorte de lucarne ouverte sur la capacité

de résilience sociale des populations en termes de renouvellement des liens sociaux.

A cet effet, du point de vue de la gouvernance sociale, les populations déplacées ont gardé leurs anciennes organisations à savoir un chef de village, un président des jeunes, une présidente des femmes et une présidente des jeunes filles. Les chefs de village ont gardé leurs influences malgré le déplacement. Cependant, la prise en compte des lieux sacrés dont les sites ont été imposés tel est le cas de l'emplacement du cimetière du village de Kopéragui ; le lieu choisi amène les autochtones à traverser le quartier des allogènes pour y accéder ; cela déplait énormément aux autochtones qui ont l'impression de demander la permission à leurs hôtes avant d'enterrer leur mort. C'est ce que décrivent les propriétaires terriens en ces termes : « *L'emplacement du cimetière ne nous convient pas ; non seulement il nous a été imposé, mais il est éloigné de nos habitations. Nous sommes obligés de traverser les quartiers des allogènes avec nos morts (fait indécent) pour aller les enterrer* » (entretien avec la chefferie de Kopéragui le 25 septembre).

Aussi, des écarts résident dans la disparition des transactions entre propriétaires terriens et les migrants venus à la recherche de terres fertiles. Dans la zone d'impact direct du projet, les rapports sociaux se tissent autour du partage de la terre. C'est cette terre qui est impactée et qui fait l'objet de purge d'où l'interrogation du maintien de la cohésion sociale. En fait, il existait des transactions de locations, de fermages et parfois de ventes de parcelles de terre entre autochtones, allochtones et étrangers. Le fait que ces terres ont été cédées pour la construction du barrage, certains autochtones estiment que le lien de la transaction foncière n'existant plus entre eux et les migrants qui ne leur sont plus redevables, ces derniers ne voudront plus les respecter. Un sentiment de méfiance voir de xénophobie à l'égard des immigrants dans la zone, s'installe chez les autochtones qui sentent leur sécurité et bien-être menacés. En réalité, ces migrants dans la zone, sont devenus indépendants et égaux des autochtones du fait de la disparition des terres cultivables. Cette situation met en mal au point le psychisme des autochtones à l'égard de leurs hôtes.

Espérant que d'ici là, un plan d'animation communautaire sera initié afin d'accompagner ces populations à préserver leurs rapports

sociaux dans cette phase transitoire. Malheureusement, cela ne figure pas dans l'étude d'impact environnemental et social qui a été menée.

IV- Discussion :

L'objectif de cette étude étant de faire l'état des lieux de la politique de gestion des externalités créées par la construction du barrage de Soubré sur l'état complet de bien être, physique, mental et social des populations locales, les résultats de cette recherche ont été discutés sur la base de quatre axes : d'abord l'état du processus du plan d'action de réinstallation, puis l'opération d'indemnisation et le système de reconversion, ensuite la sécurisation des terres acquises nouvellement et/ou la question des terres anciennes et enfin la gouvernance sociale inclusive mise en place sur les nouveaux sites.

IV.1. Un processus de réinstallation à externalités négatives

S'agissant des écarts générées par la gestion des externalités causées par l'état du processus du plan de réinstallation sur la santé des populations locales au sens de l'OMS (1964), on note des externalités négatives de consommation. Elles se sont causées par le déficit d'information et du départ précipité des populations sur les nouveaux sites. En effet, cet état de fait a entaché le processus de réinstallation de flou et non transparent entraînant le difficile accès aux nécessités de base l'eau, l'électricité et surtout aux services de santé causant une exposition accrue aux maladies à supports hydriques dont le paludisme y est resté un problème majeur de santé. En effet, le déplacement précipité sans que les sites d'accueil ne soient achevés a généré des externalités négatives santé des populations déplacées. De par ce point nous corroborons les études de Christian (2005) et de la BAD (2017 : 17). Ainsi ces résultats rejoignent ceux des études de Madison et al., (2016 :10) qui estiment que le plus haut niveau de consultation "*une consultation et une participation éclairée*" devrait être en vigueur pour éviter ces déséconomies externes. Cette étude va plus loin en parlant d'un système de gestion de plaintes qui est un processus pour que les communautés affectées puissent soumettre aux promoteurs du projet leurs préoccupations afin de recevoir une solution. Ainsi, nous estimons qu'avec une communauté impliquée dans le processus de planification, il y aurait de meilleures chances de parvenir à une conclusion favorable et équitable pour le l'état complet de bien être,

physique et social des populations affectées. Cependant, qu'en est-il de l'indemnisation et de la reconversion de ces populations ?

IV.2. Une opération d'indemnisation et de reconversion mitigée

Concernant les externalités induites de l'opération d'indemnisation et le système de reconversion, le sujet a été abordé par plusieurs auteurs dont les résultats dans la plupart des cas convergent les uns vers les autres. Ainsi, parlant des écarts causés par la gestion des externalités liées l'opération d'indemnisation, ces études (PSDU, 2003 ; Madison et al., 2016 : 10 ; Samuel, 2019 : 9) révèlent que la reconversion des populations déplacées est le maillon le plus faible des plans de réinstallation. Certaines de ces études indiquent comme la nôtre, l'existence de manœuvres souvent entretenues par les opérateurs créant l'ignorance chez les victimes de leur indemnisation, des stratégies d'étouffement employée par l'opérateur consistant à satisfaire les leaders d'opinion les plus virulents afin de poursuivre l'opération au grand désarroi des plus vulnérables. Au-delà de nos résultats, pour la gestion de ces externalités, l'étude du PSDU (2003) et de Robert et al., (2018 : 3) préconisent qu'il serait sage de mettre sur pied un organe de suivi qui serait chargé de suivre la mise en œuvre des mesures d'indemnisation. A propos du système de reconversion, aucun encadrement des victimes pour une gestion efficiente de leurs indemnités qui devraient servir pour leur reconversion, ont généré une folie des « *nouveaux riches* » et une augmentation de la morbidité chez ceux-ci comme cela avait été trouvé par les études de Michael, (1998) et Robert en 2018. Or un paquet de mesures réalistes, soit des plans flexibles devraient être, financés et exécutés de façon adéquate, créant des conditions d'une reconversion totale.

IV.3. Sécurisation des terres et gouvernance sociale sur les sites de réinstallation

A propos de la sécurisation des terres acquises nouvellement et/ou la question des terres anciennes et quid des titres de propriété foncière sur les maisons ? La politique de réinstallation n'a pas prévu d'attribuer de nouvelles terres cultivables en compensation. Ou tout au moins, cette promesse n'a pas été une fois encore tenue comme l'indique aussi les résultats d'une étude menée par l'UNHCR au Burkina Faso en 2020. Outre, les responsables de CI ENERGIES n'ont pas jugé nécessaire de

remettre les titres de propriété des maisons à leurs bénéficiaires. La raison évoquée est d'éviter les cas de vente de ces maisons. Si tant t'est qu'ils en sont les propriétaires, n'ont-ils pas le droit d'en faire l'usage qui leur convient ? Etant donné que ce statut de non droit de vente est pour une durée de 10 ans. Soit une manière de maintenir ces populations sur les nouveaux sites comme l'on révélé les résultats d'une étude similaire effectuée par BENET (2017 : 203). Ainsi, une atteinte aux droits aux logements et terres ont mis bien souvent ces populations dans une situation critique pour leur santé et pour leur vie. Elle les expose à des problèmes de protection tels les déplacements multiples voir les expulsions forcées et les violences basées sur le genre, les abus et exploitation sexuelle.

Quant à la gouvernance sociale inclusive mise en place sur les nouveaux sites, les populations riveraines ont eu conscience de l'impact du projet sur leurs conditions de vie, par la perte d'importants biens ou sources de revenus. Toutefois, elles fondaient leur espoir sur la compensation de cette perte par leur indemnisation juste, effective et préalable au démarrage des travaux, et par la réalisation d'infrastructures socio-économiques pour améliorer leurs conditions de vie. Il y a donc un risque que ces populations n'arrivent plus à retrouver le niveau de vie qu'elles avaient avant le déplacement, alors que la politique était d'améliorer leur condition comme le signifiaient les résultats de l'étude de Madison et al., (2018). Ainsi, nous estimons si aucune disposition n'est prise pour faciliter la bonne cohabitation, les relations entre les immigrants venus pour les terres cultivables et les populations locales peuvent engendrer des nuisances et des conflits. Par cette observation nos résultats corroborent ceux de l'étude du BENET (2017) pour qui cet état de fait constitue un risque de troubles sociaux au niveau des villages riverains du nouveau site puisque la nostalgie des terres cultivées crée déjà une oisiveté ennuyante chez ces populations affectées par le projet.

Conclusion

L'objectif de cette étude a été d'évaluer la gestion des externalités surtout sanitaires causées par la construction du barrage de Soubré, en vue d'un plaidoyer auprès des autorités de la construction du second barrage et de d'autres projets visant à déplacer les populations de la même et ou localité proche. Les résultats significatifs qui ont porté sur 4 points, révèlent au

niveau des externalités générées par l'état du processus du plan d'action de réinstallation un déficit d'informations, un départ précipité occasionnant difficiles accès aux soins et services de santé d'une part puis rituels envers les ancêtres ou difficile accès aux lieux de culte. Pour le suivi interne des opérations d'indemnisation et le système de reconversion, il est noté un manque de transparence chez l'opérateur et chez les PAPs une nostalgie des terres cultivées si bien que toute autre activité économique est perçue insignifiante créant une oisiveté ennuyante source de sédentarité déflaté de maladies chroniques et autres à support hydriques. Aussi, au chapitre de la sécurisation des terres, l'activité agricole a été impactée négativement si bien qu'elle est passée de 69,3% à 40,% expliquant une perte des terres cultivables sans que les exploitants aient de titres fonciers pour leurs parcelles de terre exploitée ou acquise et logements reçus sur les sites de réinstallation. Enfin, la perturbation de la gouvernance sociale inclusive traduite par la disparition des transactions foncières entre autochtones et immigrants de la zone, a généré des risques de xénophobie affectant la gouvernance sociale sur les nouveaux sites. Ainsi, tous ces états de fait et insatisfactions ont généré chez les populations déplacées des malaises ayant influés leur état complet de bien être physique, mental et social ; soit leur état de santé à la définition de l'OMS.

Référence bibliographique

Axelle Kadio-Morokro (2021), *Evolution de la production d'électricité en Côte d'Ivoire*. Afriveille. <https://data.gouv.ci/>

Christian Lévêque (2005), *Conséquences des barrages sur l'environnement*. Les colloques de l'académie d'agriculture de France irrigation et développement durable. Volume N°1.

Florence Padovani (2004), *Migrations forcées et grands travaux hydrauliques en Chine :le cas du barrage des Trois Gorges*. Vol. 79/1 ; p. 27-34.<https://doi.org/10.4000/geocarrefour.504>

UNHCR (2020), *Appui à l'accès et à la sécurisation des terres en faveur des personnes déplacées internes*. HCR/BFA/2020/003.

Lassailly-Jacob Véronique (1992), *Les politiques de transferts de populations liés aux aménagements hydrauliques Étude comparée de cinq barrages-réservoirs africains*. L'Espace géographique, 1 : 221 à 233.

INS-SODE (2015), *RGPH 2014 Répertoire des localités : Région de la NAWA*. ©INS, JUIN 2015. <https://www.ins.ci> › documents › rgph › NAWA

JVE-CI (2017), *Rapport d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux du barrage de Soubré Côte d'Ivoire*. JVE Côte d'Ivoire Jeunes Volontaires pour l'Environnement Côte d'Ivoire. www.jvecotedivoire.org

Madison Burke, Zaif Darklily, Hezron Krop, Jennifer Round et Jennifer Lenga-Long (2016), *Les barrages africains, les fleuves et vos droits Guide pour les communautés affectées par le barrage Inga 3*. International Rivers People-water-life.

PSDU (2003), *Politique en matière de déplacement involontaire de populations*. BAD-FAD

Robert Picciotto, Edward B. Rice et Warren Van Wicklin (2018). *Involuntary Resettlements: Comparative Perspectives*. Banque Mondiale HIVER 2000 NUMÉRO 194.

Samuel Nguiffo (2019), *Améliorer le système d'expropriation et de compensation dans un contexte de pluralisme juridique : leçons du Cameroun*.

Thierry TANOH (2018), *Le secteur de l'énergie de la Côte d'Ivoire : Vision, Aperçu du secteur, Plan d'Actions et Opportunités d'Investissement*. Africa Investment Forum.